

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: JW019981 du: 31/05/18

Prix Unit.

Montant Net

TVA

SARL SEMAC

25 AVENUE DU 22 EME BMNA

Qté

83260 LA CRAU

FRANCE

Acheteur: Philippe BRUNETTO garagesemac83260@orange.fr

Référence

Affaire n° : 1017360 Commande WEB : **67333** Commande : JZ018127 Payeur : C96718

Compte client: C96718 Référence: 232642-1312018-95

Désignation

		_				Net	H.T.	IVA	
2509176	PK2 CART ENC	PK2 CART ENCRE NR/3-COUL HP 62 N9J71AE				32.05	96.15 €	C220	
55620069	Agrafeuse Style	Agrafeuse Style effet brossé bleu Leitz				14.54	14.54 €	C220	
E-2969200	Ouvre-lettre Métal plastique Westcott			1.00	0.59	0.59 €	C220		
	DE REGLEMENT :	Base HT € Code Taux Montant TVA €		тот	TOTAL HT €		111.28 €		
03_LCR Le	30/06/18	111.28 € C220	20%	22.26 €	TOTAL TVA € TOTAL TTC € Acompte		22.26 €		
Montant	133.54 €	TVA ACQUITTEE SUR I	I ES DERIT	rs			133.54 € 0.00 €		
Montant	100.04 €					ESTE A PAYER €		133.54 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1